



Les décisions du Bureau en bref

15 décembre 2016

Parc naturel régional du Pilat 15 décembre 2016

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

Michèle PEREZ a informé du recrutement à compter du 1er février de Marie VIDAL en tant que Responsable du Pôle Moyens Généraux au sein de l'équipe du Parc.

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT :

Le Bureau a revu le plan de financement du projet relatif à la Construction d'offre d'activités autour du textile et de l'accessoire de mode dans la vallée du Dorlay afin d'intégrer un soutien financier de la part de Saint Etienne Métropole.

Il également acté également les demandes de soutien financier auprès de la Région, l'Union européenne, le Département de la Loire, le Département du Rhône ou de l'Etat pour :

- Assurer le pilotage du programme LEADER en 2017,
- Réaliser l'animation d'actions relatives à l'agro-écologie et du PAEN de la vallée du Gier,
- Mettre en œuvre 6 opérations dans le cadre du Contrat de Territoire Corridors écologiques Grand Pilat dont l'appui à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme, l'animation foncière pour la protection de sites de reproduction du busard cendré, des travaux de restauration de landes notamment sur le site du Crêt du Pet du Loup, la réalisation de supports de communication

et d'actions de sensibilisation à la prise en compte de la Trame verte et bleue, la réalisation d'une étude des déplacements d'espèces d'invertébrés liées aux zones humides et l'évaluation scientifique et technique du Contrat,

- Supprimer des timbres-poste résineux dans le cadre de l'espace naturel sensible du Département de la Loire « hêtraie du Pilat ».

CONVENTIONS :

Michèle PEREZ a informé que la convention relative au GAL (Groupe d'action locale) Leader venait d'être signée par le Président de la Région, rendant désormais officielle cette instance de travail.

Le Bureau a validé la convention annuelle entre le Parc du Pilat et le CPIE des Monts du Pilat pour la mutualisation d'un poste dédié à l'animation de l'observatoire de la biodiversité, une mutualisation en place depuis 2013.

Il a également validé la participation du Parc au Plan de gestion du Site des 2 rives porté par le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre. Cette participation intervient dans le cadre d'une convention multipartenariale qui engage également financièrement, en plus du Parc, le Conseil départemental du Rhône, la Compagnie nationale du Rhône, la Communauté de communes de la région de Condrieu et la Communauté d'Agglomération de Vienne, sur la période 2017-2021.

AVIS SUR LES PLANS LOCAUX D'URBANISME :

Le Bureau a émis un avis favorable avec réserves sur le PLU de Maclas et sur celui de Vérin en suivant ainsi l'avis du Groupe de travail Urbanisme.

REFONTE DU SITE INTERNET :

La société WEBQAM de Saint-Etienne a été retenue suite à appel d'offres pour développer un nouveau site internet du Parc. Le coût de la prestation est financé à 60% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'appel d'offres lancé, seules 5 sociétés ont répondu, ce qui est assez peu s'agissant d'une telle prestation. Cela s'explique par le fait que le Parc impose son agence de graphisme au prestataire internet.

BILAN DE L'ÉDITION 2016 DU FESTIVAL DU CINÉMA SOLIDAIRE DU PILAT ET PRÉPARATION DE L'ÉDITION 2017 ::

Ont été comptabilisées 629 entrées (c'est le nombre d'entrées le plus important enregistré depuis que le festival a été créé en 2012) sur 7 séances réparties sur le Pilat et les Villes Portes.

- 73,9% des festivaliers* attirés avant tout par le thème du festival : « la solidarité au travail »
- 98,4% des festivaliers* issus du Pilat ou de sa proximité
- 98,5% des festivaliers* satisfaits

(* : ceux ayant répondu aux questionnaires soit 42% des participants)

Le Bureau a décidé que le Parc s'impliquera de nouveau au sein du collectif organisateur pour l'édition 2017 du Festival.

DÉBAT N°1 SUR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LE PARC :

Il s'agit pour le Parc de diversifier ses sources de financement pour gagner en autonomie. Ce débat a été ciblé sur la question du Mécénat, suite à la formation au Fundraising que le Parc a organisée sur deux jours les 2 et 12 décembre 2016 pour les membres du Groupe de travail Economie de proximité et pour les salariés du Parc.

La création d'un groupe de travail ad hoc pour avancer sur le Mécénat a été décidé.

PROCHAINE RÉUNION DE BUREAU LE 19 JANVIER À 17H30 QUI SERA SUIVIE D'UNE RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL À 19H.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaï 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr